



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement**

Rouen, le

30 NOV 2023

Affaire suivie par Abdelkader GACEMI
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.54.27
Mél. : abdelkader.gacemi@seine-maritime.gouv.fr

Réf. : UDRD.2022.12.ET.10.LS.Brj

- Levée de mise en demeure du 27.12.2022 -

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a reçu les derniers éléments permettant de répondre à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 27 décembre 2022 vous imposant de vous conformer à certaines prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de Val-de-Saâne.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Béatrice STEFFAN

**Société IKOS ENVIRONNEMENT
VARVANNES
76890 VAL DE SAANE**

courriels :

gauthier.leduc@paprec.com
Matthieu.BALLUE@ikos.fr
Camille.GARDIE@paprec.com
Lucas.LUPPI@paprec.com